

# Compte rendu de la commission coquille Saint-Jacques Manche Est Caen le 02 septembre 2022

## Liste des présents :

Feuille de présence - Commission Manche-Est 02 septembre 2022		
Membres		
Représentants portuaire ou organismes	Membres	Présence
Le Tréport	Rémy Anquier	Présent
	Cédric Anquier	Excusé
Dieppe	Eric Maret	Présent
	Jean Louis Charles	Excusé
	Ulrick Comtesse	Présent
Fécamp	Ludovic Thieulent ( <b>co-président</b> )	Présent
Le Havre	Jean-philippe Ledamoisel	Présent
Honfleur	Alexis Langin	Présent
Trouville	Alexis Bottin	Présent
	Pierre-laurent Forestier	Présent
Dives-Courseulles-Ouistreham	Pascal Simon	Absent
	Olivier Marie	Présent
Grandcamp	Yoann Cordier ( <b>co-président</b> )	Présent
	Ludovic Rabasse	Présent
Saint-Vaast-La-Hougue	Mickaël Hubert	Présent
	Romain Laneele ( <b>co-président</b> )	Présent
Barfleur	Pascal Papillon	Absent
Port-en-Bessin	Julien Levesque	Présent
	Jonathan Marie	Présent
	Quentin Yonnet	Présent
Cherbourg	Frédéric Lejuez	Présent
Représentant Manche-Ouest	à définir	
Représentant du CRPMEM HdF	Nicolas Descharles	Présent
Représentants OPs	Dominique Thomas (CME)	Présent
	Delphine Roncin (FROM NORD)	Présent
	Mathieu Vimard (OPN)	Présent
Représentant Syndicat du mareyage et de la transformation de Boulogne-Sur-Mer	Philippe Gall	Présent
Représentant Syndicat de l'Union du mareyage français	Franck Gouix	Excusé
Représentants des halles à marée	Guillaume Poitevin (criée de Port-en-Bessin)	Excusé
	Stéphane Savoye (criée de Fécamp)	Présent
Président CDP14	Lionel Bottin	Présent
Président CRPMEM Normandie	Dimitri Rogoff	Présent

Invités		
Directeur CRPMEM Normandie	Marc Delahaye	<b>Présent</b>
Vice-président ressources halieutiques	Wilfried Roberge	<b>Excusé</b>
Secrétaire général CRPMEM HdF	Antony Viera	<b>Excusé</b>
IFREMER	Eric Foucher	<b>Présent</b>
DIRM	David Sellam	<b>Présent</b>
DDTM 14	Hugo Carpentier	<b>Présent</b>
DDTM 50	Aude Duval-Molinos	<b>Absent</b>
DDTM 76	Corinne Coquatrix	<b>Absent</b>
NFM	Arnaud Manner	<b>Excusé</b>
	Dominique Lamort	<b>Présent</b>
CRPMEM Normandie	Cécile Beaudean	<b>Présent</b>
	Nathan Bouguet	<b>Présent</b>
	Sonia Muller	<b>Excusé</b>
	Kenan Véron	<b>Présent</b>
	Margaux Jourdainne	<b>Présent</b>
	Géraldine Laisne	<b>Excusé</b>
CDP14	Céline Hamon	<b>Présent</b>
Arts dormants	Dominique Demota	<b>Présent</b>
	Daniel Chouque	<b>Présent</b>
	Alexandre Leclerc ( <b>conseil</b> )	<b>Présent</b>
	Antoine Lemousu	<b>Présent</b>
Art traînant	Joffrey Lefevre ( <b>conseil</b> )	<b>Présent</b>
RTE	Nicolas Leblanc	<b>Présent</b>
RTE	Jacques Frémeaux	<b>Présent</b>

42 présents dont 25 membres de la commission 17 membres invités

### Ordre du jour :

1. Tour de table
2. Election représentants CSJ Manche Ouest
3. Représentant à la commission coquillage nationale
4. Etat du gisement Baie de Seine
5. Zone d'exclusion Baie de Seine – travaux éoliens
6. Valorisation + bilan saison / Normandie Fraîcheur Mer
7. Proposition mesure d'exploitation CSJ Large
8. Etat du gisement Bande Côtière 76
9. Bilan GT Bande Côtière 76
10. Calendrier pour la prochaine saison 2022/2023 et date de prochaine commission d'octobre
11. Cas particuliers attribution licences CSJ
12. Zones de cohabitation
13. Questions diverses

La séance est ouverte à 09h00.

## 1. Tour de table

Un tour de table est effectué afin que chacun puisse se présenter.

## 2. Election représentants CSJ Manche Ouest

Un dernier membre de la commission reste à élire : le représentant Manche Ouest. Le comité a reçu trois candidatures d'armateurs ayant leur port d'attache en Manche Ouest exploitant la baie de Seine. Elles sont présentées :

- Cyril Piraud
- David Piraud
- Jean-Ludovic Tachet

Un vote a donc eu lieu pour départager les candidats.

Résultats :

- 0 vote pour Cyril Piraud
- 3 votes pour Jean-Ludovic Tachet
- 10 votes pour David Piraud.

David Piraud est donc élu à la majorité pour être le membre représentant de la Manche Ouest au sein de la commission CSJ Manche Est.

## 3. Représentant à la commission coquillage nationale

Présentation du rôle des membres de la commission coquillage au sein du CNPMEM. Deux catégories à prendre en compte : membre du CRPMEM de Normandie (2 sièges) et membre d'un syndicat (5 sièges dans la précédente composition de la commission coquillages nationale).

Il est rappelé le rôle de la commission, notamment les modalités de gestion dans le large (+ de 12 MN), les propositions de recommandation conjointe adressées à l'Union européenne afin de trouver des accords avec les anglais principalement pour la pêche à la coquille Saint-Jacques dans la zone dite du box en Manche Est.

Alexandre Leclerc candidate pour représenter les bulotiers.

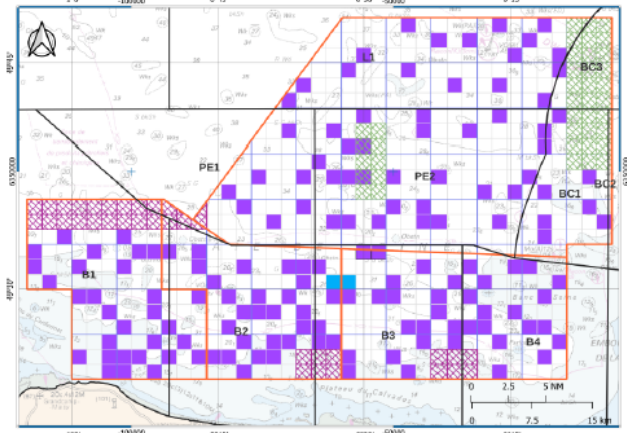
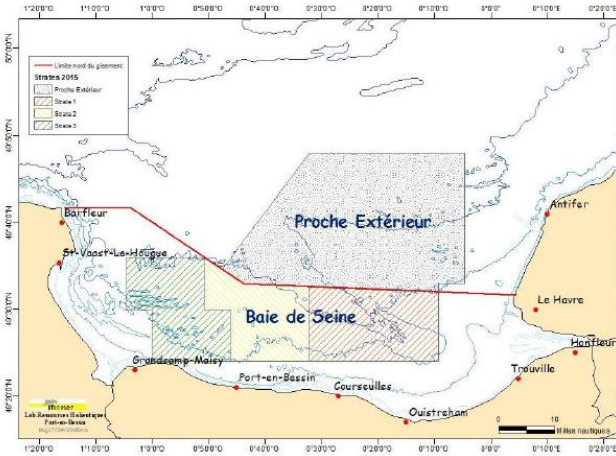
Pour la coquille Saint-Jacques, Eric Maret, Lionel Bottin et Ulrick Comtesse présentent leur candidature. Il est évoqué la candidature de Xavier Hauchard également.

Le CRPMEM souligne l'importance de siéger à Paris afin de suivre tout ce qui se déroule en dehors de la juridiction des 12 M.

Le CRPMEM va interpeller les syndicats et reviendra vers les candidats afin de statuer sur la situation.

#### 4. Etat du gisement Baie de Seine

L'Ifremer présente les résultats de la campagne COMOR qui a eu lieu en juillet dernier.  
Le bilan est le suivant :



Source Ifremer

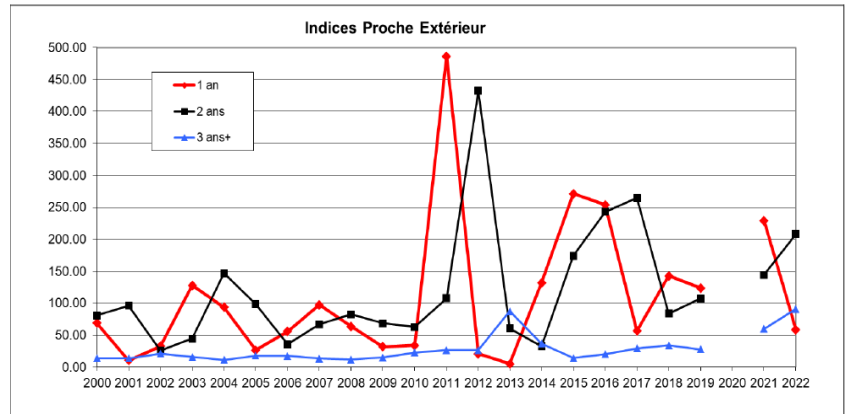
Cette année 56 stations ont été échantillonnées à l'Extérieur de la baie de Seine et 94 à l'intérieur.

## A l'extérieur de la baie de la baie de Seine,

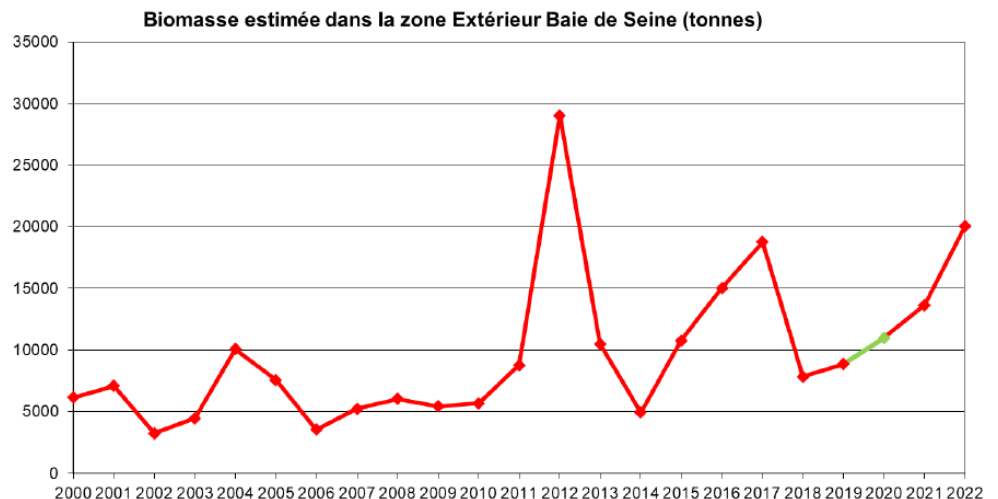
Il y est constaté une nette augmentation des indices par classe exceptée pour les 1 an dont les indices sont divisés par 4.

Il y a donc une augmentation de la biomasse exploitable à l'extérieur de la baie de Seine. Mais la génération des 1 an étant plus faible, il y aura donc une diminution des coquilles de taille commerciale d'ici 1 à 2 ans.

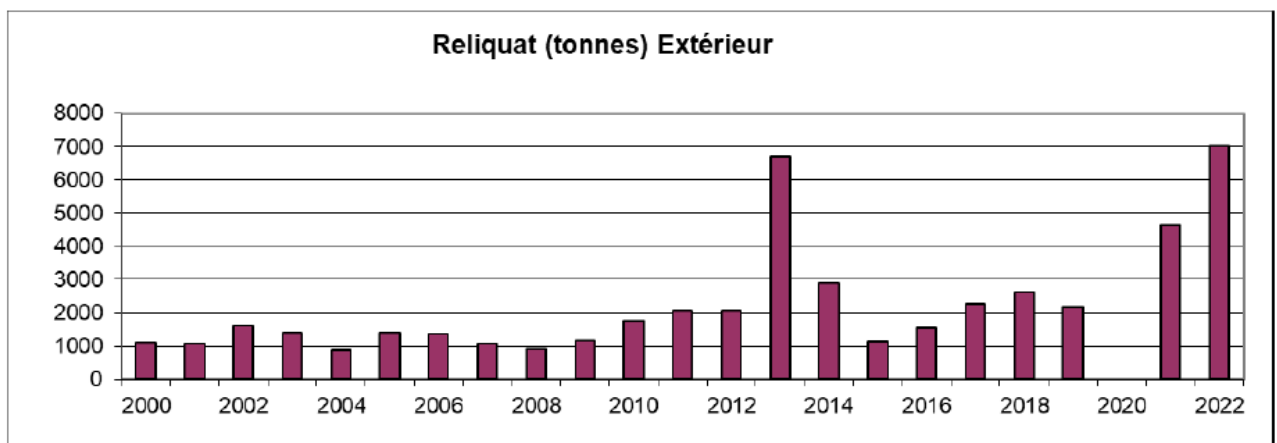
Les coquilles de 2 ans et plus, en proportion, sont bien plus nombreuses que les années passées. Ce qui est un excellent signe et signifie que la population est en train de se stabiliser. L'Ifremer signale également le fait qu'il y a beaucoup de coquilles, mais qu'elles sont plus petites que les 30 dernières années. La croissance cette année a été faible. Les projections pour le 1<sup>er</sup> octobre : 46% des coquilles ne feront pas la taille. Il y a du tri en prévision. 27% feront près de 110mm et 27% feront plus de 110mm. Donc à l'ouverture **54% de la biomasse sera exploitable**.



La biomasse est estimée à **20 044 tonnes** à l'extérieur de la baie de la baie de Seine.

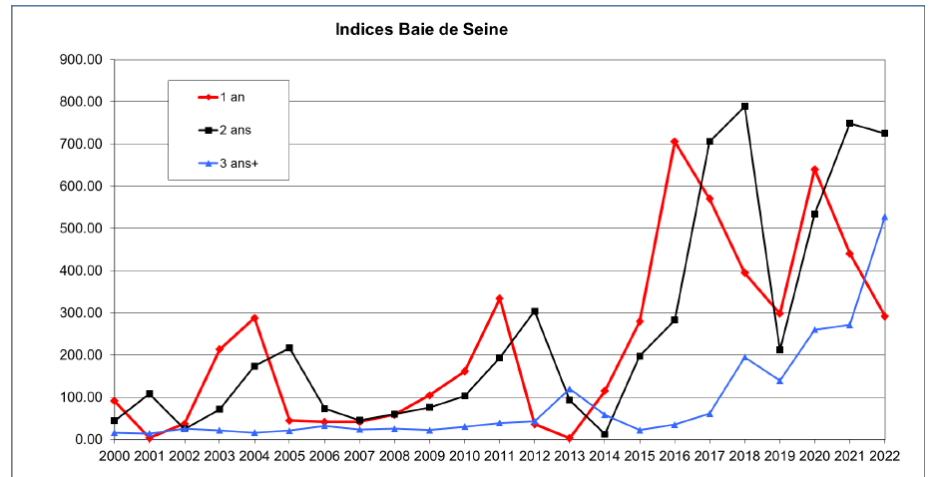


Cette année est le meilleur reliquat jamais observé dans le proche extérieur.



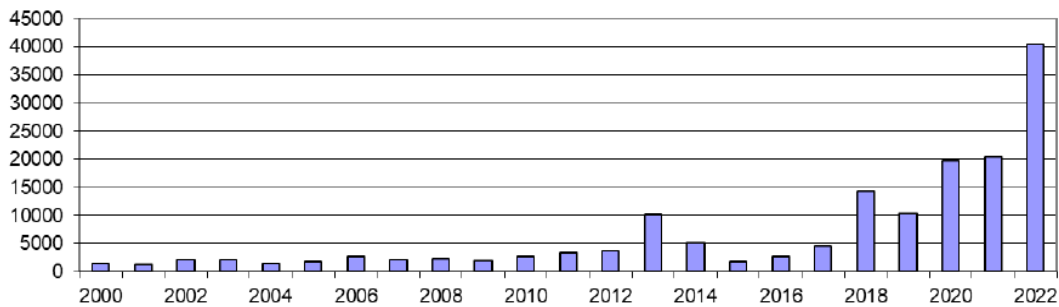
## En baie de Seine

Il y a peu de coquille de 1 an présente cette année mais pour les deux ans et plus, les indices sont en augmentation.

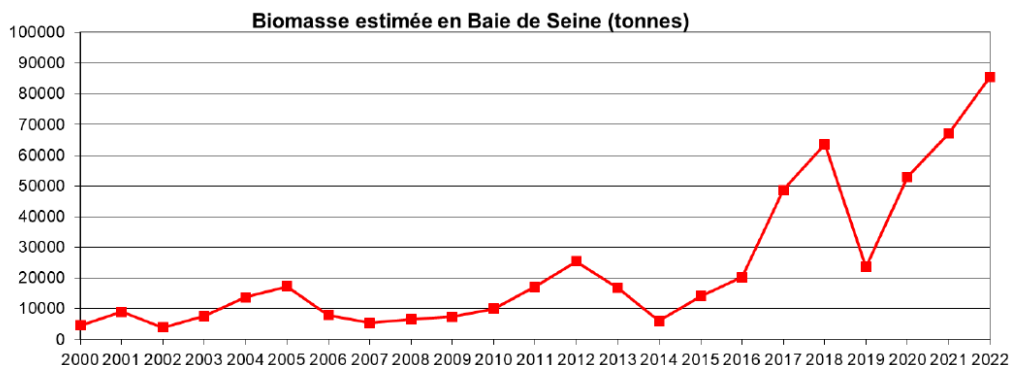


Le reliquat bat tous les records. C'est la première fois que le schéma se profile comme pour la Baie de St Brieuc, avec une exploitation sur plusieurs classes d'âge. Cette année le reliquat se conforte davantage, ce qui est un très bon signe pour l'exploitation du gisement car avoir un minimum de reliquat permet de limiter les risques si le recrutement venait à être faible une année, et donc d'éviter que la pêche soit dépendante de l'exploitation d'une seule classe d'âge.

### Reliquat (tonnes) Baie de Seine



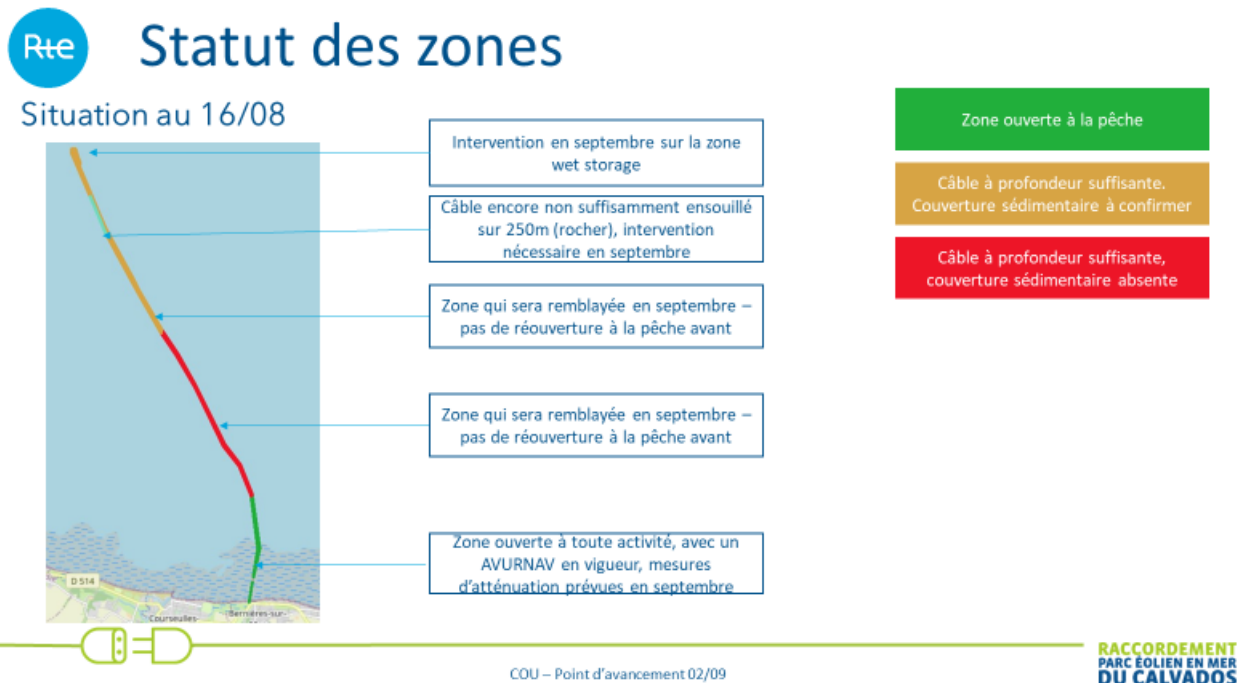
La biomasse exploitable est de 85 581 tonnes cette année en baie de Seine (record !) contre en 67 049Tonnes en 2021, soit une augmentation de 27,6%.



Par ailleurs, Ifremer précise que devant Barfleur et Grandcamp, il y a de nombreuse petite coquille de 1 an. Il est donc préconisé de fermer la zone B1. La zone de jachère sera discutée à la prochaine commission d'octobre.

## 5. Zone d'exclusion Baie de Seine – travaux éoliens

RTE présente les travaux de raccordement des éoliennes en mer face à Courseulles. Il est expliqué que 2 câbles ont été installés : un en mai, un en juin et ensouillés pour que les navires puissent pêcher par-dessus. Actuellement, il existe une exclusion de mouillage et de pêche sur certains segments mais pas de navigation. Toutefois, il y a encore des segments qui nécessitent d'être remblayés.



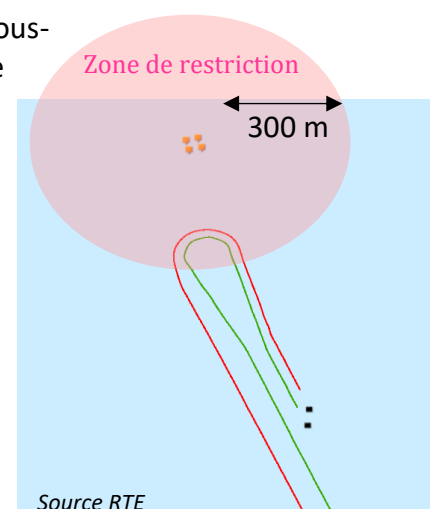
Source RTE

Par ailleurs, les deux extrémités de câbles qui serviront à relier la sous-station sont apparents (élingues) et ne sont pas dans la zone d'exclusion actuelle où sont implantées les fondations de la sous-station (la plateforme en mer arrivera en mars 2023).

Les fondations sont signalées par 2 bouées en place au-dessus des 4 pieds de la plateforme. Cette zone d'exclusion devrait durer au plus tard fin octobre, c'est l'objectif qu'affiche RTE.

Au sujet des élingues non ensouillées 5 propositions ont été réfléchies par RTE :

- 1- Ensouiller les élingues
- 2- Restriction de la pêche
- 3- Enrochement
- 4- Matelas
- 5- Couper/Libérer les élingues



La solution numéro 1 est retenue.

La solution 2 n'étant pas souhaitée pour éviter l'exclusion de la pêche

Les solutions 3 et 4, ne sont pas compatibles avec le planning de pêche et il y a des risques de croches.

La solution 5 est abandonnée car il faudrait déployer des plongeurs sur zone et la mise en œuvre de la découpe des câbles sous-marin est dangereuse.

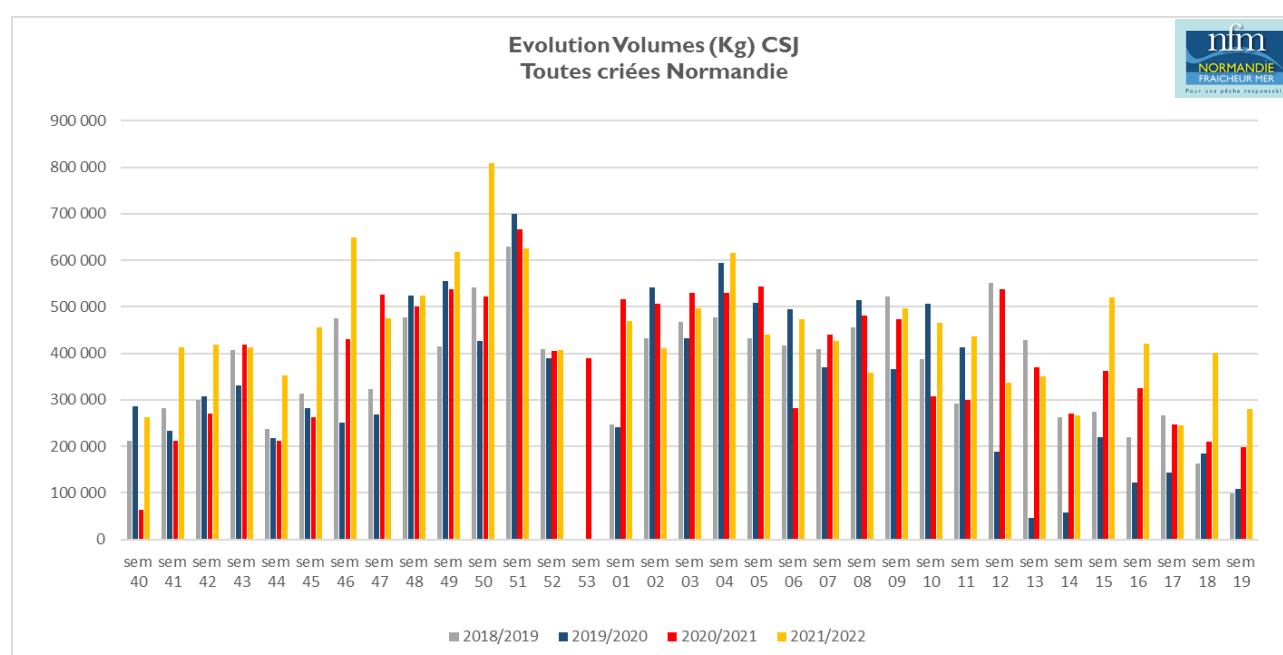
Il est précisé que si les extrémités des câbles ne sont pas ensouillées, il y aura le maintien d'une zone d'exclusion de 300m de part et d'autre des élingues.

Dans le prévisionnel, l'objectif de RTE est que les travaux soient finis pour la fin octobre. La commission rétorque que pour la profession c'est une exigence.

Il est également évoqué que le remblai utilisé serait extrait d'une concession de granulats de la baie de Seine. Les membres de la commission demandent à RTE que soit mis en œuvre des analyses biologiques de ces granulats.

## 6. Valorisation + bilan saison / Normandie Fraîcheur Mer

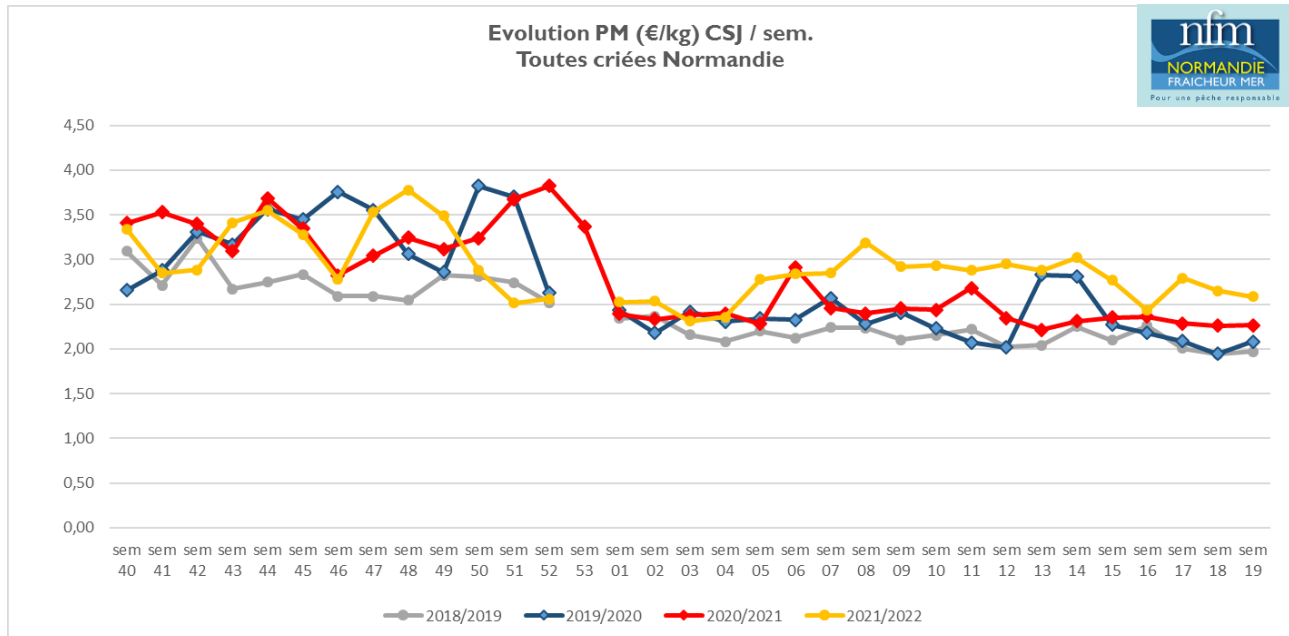
NFM présente le bilan de la saison passée avec l'évolution des quantités débarquées et les prix sous les criées normandes.



Cette année les débarques (données sous criées) sont en nettes augmentations comparées aux 3 dernières campagnes. Les volumes débarqués sont en hausse de +12%. Toutefois, il est rappelé l'épisode des fêtes de Noël, avec les volumes importants débarqués corrélés à la semaine de 6 jours de pêche et le beau de temps, (et covid dans les ateliers de décorticage) ce qui a pu avoir pour conséquence la chute des prix à cette période. Il faudra être davantage attentif au calendrier des



fêtes la saison prochaine. La commission demande s'il peut y avoir davantage de souplesse du côté de l'administration pour l'aménagement des jours de pêche lors des fêtes de fin d'année afin de pouvoir retirer des jours de pêche rapidement si le marché ne suit pas.



Concernant, les prix, ils se sont très bien maintenus face à l'augmentation des quantités débarquées. Les prix ont été particulièrement bons en deuxième partie de la saison, avec une moyenne approchant les 3 euros.

Un point rapide sur l'arrivée de l'évènement promotionnel *la Grande Débarque* habituellement fait à l'ouverture de la saison pour mettre en avant la coquille Saint Jacques de Normandie.

Il est également évoqué le Label Rouge CSJ.

Le président du CRPMEM de Normandie signale qu'il y a encore des progrès à faire sur l'aspect de la commercialisation et qu'il faut améliorer la vente. Le prix est très variable à la première vente, il faut davantage s'organiser pour tirer le prix vers le haut.

Un mareyeur signale que la qualité du produit varie vraiment d'un endroit à un autre et d'un producteur à un autre.

Il faut donc continuer les efforts et organiser au mieux le marché avec pour objectif afficher de passer à un prix moyen de 4€/kg.

## 7. Proposition mesure d'exploitation CSJ Large

Rappel sur début de campagne 2021-2022 dans le large avec présentation du calendrier de l'année passée.

Il est proposé de commencer avec des modalités d'exploitation sur les deux premières semaines (S40/41).

Il est proposé une ouverture le lundi 3 octobre avec les modalités d'exploitation, ci-dessous : **NORMANDIE**

Calendrier 2022/2023			LARGE /Proche Extérieur		
Semaine	Jour	Date	Large	Proche extérieur	Modalités d'exploitation
39	samedi	1			
	dimanche	2			
40	lundi	3	Ouvert de 00h le lundi à 24h le jeudi	Fermé	3 quotas sur 4j
	mardi	4			
	mercredi	5			
	jeudi	6			
	vendredi	7			
	samedi	8			
	dimanche	9			
41	lundi	10	Ouvert de 00h le lundi à 24h le jeudi	Fermé	3 quotas sur 4j
	mardi	11			
	mercredi	12			
	jeudi	13			
	vendredi	14			
	samedi	15			
	dimanche	16			

S40-41 ; proposition de 3 quotas sur 4 jours sont votés sur 15 jours, à **proposer à la commission interrégionale du 06/09** jusqu'au 7 et après 4 débarques sur 5 jours et fermeture le week-end.

Ensuite, il est discuté des modalités d'exploitation des semaines 42 et 43, il est proposé une ouverture du proche extérieur le lundi 17 octobre et de passer à 4 débarques sur 5 j (du lundi au vendredi). Toutefois, il sera décidé dans un second temps de ces aménagements afin de voir comment le marché se porte et évolue sur les premières semaines d'ouverture.

### 8. Etat du gisement Bande Côtière 76

Le CRPMEM de Normandie présente les chiffres de la campagne de prospection réalisée fin juin dans zone BC5 du gisement de la bande côtière Seine-Maritime. Il est constaté une baisse significative des rendements de pêche alors que la zone BC5 était fermée la campagne passée pour repos biologique.

Le CRPMEM de Normandie, explique qu'il n'est pas possible de continuer de la sorte. Les enjeux sont évoqués : Faut-il maintenir la gestion de la bande côtière 76 au vu du non-respect de la zone de jachère.

### 9. Bilan GT Bande Côtière 76

Les professionnels sont unanimes pour maintenir la licence Bande Côtière et en contrepartie ils s'accordent sur la nécessité de mettre en place des changements.

Suite au non-respect de la zone de jachère BC5 durant la campagne 2021/2022, les avis convergent sur le point le plus important avant de toucher aux mesures de gestion. C'est-à-dire : faire respecter les mesures actuelles. Les professionnels soulignent que le meilleur levier d'action est l'augmentation des contrôles et de la surveillance. La surveillance aérienne et l'affrètement d'un avion sur les fonds du comité est l'outil le plus pertinent dont dispose ce dernier. Par conséquent, une augmentation du nombre d'heures de vol avec survol du gisement de la Bande Côtière est la solution retenue par les professionnels présents. Ils se disent prêts à augmenter le prix de la licence de 200 à 500 € afin de financer ce mode de contrôle. Toutefois, il faudra s'assurer avant de la disponibilité/volonté des services de l'Etat d'augmenter les contrôles sur cette zone.

L'assemblée souhaite également que les gisements de la Baie de Seine et de la Bande Côtière ouvrent et ferment simultanément ; cela permettrait d'éviter un report massif de l'effort de pêche sur la Bande Côtière dès lors que la Baie de Seine ferme.

Concernant toute autre mesure de gestion : engins de pêche, quotas, modalités d'exploitation les professionnels ne souhaitent pas y toucher actuellement.

Un autre groupe de travail BC76 devra avoir lieu. Il sera ouvert aux titulaires de la licence BC76, aux OP et aux mareyeurs le souhaitant.

Ce groupe travaillera sur les modalités d'exploitation de la bande côtière (horaires, zones, jachère) afin d'améliorer la gestion de ce gisement et conforter la ressource.

## 10. Calendrier pour la prochaine saison 2022/2023 et date de prochaine commission d'octobre

Il est proposé de convoquer la prochaine commission le vendredi 7 octobre, probablement à la DDTM du Calvados.

Il est demandé de mettre à l'ordre du jour :

- l'effort de pêche (le contingent est fixe mais l'effort de pêche augmente avec le rachat de navire plus long, l'augmentation du nombre de dragues, ...)
- le nombre d'AEP CSJ afin de faire le point sur les AEP disponibles

## 11. Cas particuliers attribution licences CSJ

Cas d'attribution des licence coquilles

Cas 1 : Transfert des licences du navire A (AEP CSJ, licence baie de Seine, licence Bande côtière 76) suite à l'achat d'un nouveau navire B. L'armateur garde le navire A, il possède une AEP stock démersaux sur le navire A. Il demande à ce qu'on lui attribue une AEP CSJ sur le bateau A

Validation de la commission

Cas 1 bis : Transfert des licences du navire C (AEP CSJ et licence Bande côtière 76) suite à l'achat d'un nouveau navire D. L'armateur garde le navire C, il a une AEP stocks démersaux dessus.

Il demande à ce qu'on lui attribue une AEP CSJ sur le bateau C

## Validation de la commission

Cas 2 : Un armateur a fait une déclaration de projet le 18/07/22 (hors délai imparti). Il possède une AEP stock démersaux. Il demande à ce qu'on lui attribue une AEP CSJ

## Refus de la commission

Cas 4 : Un armateur demandant sa licence CSJ baie de Seine a initialement été classé dans le quartier de la Manche selon les pièces fournies sur Mirage. Il conteste son classement. Il a fourni des documents complémentaires demandés le 30/08, ceux-ci étant conformes, son reclassement le positionnerait à la seconde place pour la licence CSJ baie de Seine dans le quartier maritime du Calvados.

La commission ne se prononce pas. Elle s'en remet au conseil

La commission demande que les critères soient appliqués de façon rigoureuse par les services du CRPM : seuls les cas imprévus sont à examiner en commission avec plus d'information sur les cas exposés.

## Contingent HdF licence Bande côtière 76,

La DIRM n'a pas entériné la décision du gel des licences bande côtière 76. Ainsi, 7 nouvelles licences seront attribuées pour ce quartier. La liste d'attente est épuisée sur ce contingent HDF.

## 12. Zones de cohabitation

Deux zones de cohabitation sont présentées et discutées avec les arts dormants présents à la commission.

-Gentleman agreement : Bande côtière zone d'Antifer

Les dates d'application de la zone sont à définir

Pour la Baie de Seine, zone de cohabitation au large de la zone B1. Toutefois, elle sera potentiellement fermée pour repos biologique.

Il faut cependant discuter des zones de cohabitation également avec les traînants (chaluts) notamment en commission chalutier.

Cette première commission a permis d'amorcer la réflexion sur des pistes de zone de cohabitation pour la prochaine campagne, les zones seront proposées à la commission d'octobre.

## NORD COTENTIN

Présentation des mesures d'exploitation du gisement Nord Cotentin proposées en GT Nord Cotentin le 29 août.

Pas d'oppositions particulières sur le sujet.

### 13. Questions diverses

Prise de parole de M. Comtesse au sujet de sa candidature non prise en compte pour la position de président de commission CSJ Manche Est à la dernière commission en juillet dont il était absent excusé. Il rappelle qu'il n'est écrit dans aucunes délibérations ou aucuns arrêtés que les absents ne peuvent se présenter, ni que posséder la licence baie de Seine est un critère.

Débat de la commission et explication du souhait d'être représentée par des titulaires de la licence baie de Seine.

M. Comtesse signale que des recommandés ont été envoyés à différents organismes afin de clarifier ce cas.

Fin de la séance à 12h05.

Romain LANEELE  
Co-président Manche  
p.o  
Nathan BOUGUET, chargé de  
mission CRPMEM N



Yoann CORDIER  
Co-président Calvados  
p.o  
Nathan BOUGUET, chargé de  
mission CRPMEM N



Ludovic THIEULENT  
Co-président Seine-Maritime  
p.o  
Nathan BOUGUET, chargé de  
mission CRPMEM N

